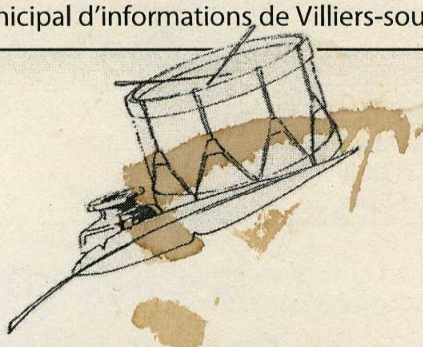


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



JUILLET 2010
N° 50

Le mot de madame le Maire

L'été arrive et avec les beaux jours, notre village va connaître une nouvelle saison de « gros » travaux.

Deux rues vont être asphaltées : la rue de la Garenne et la rue de la croix Lambert dans la partie rétrécie : dans cette dernière, nous avons espéré deux années de suite pouvoir enfouir les lignes électriques et téléphoniques mais n'avons pas obtenu d'aide du syndicat d'électrification. Ces travaux sont impossibles à réaliser sans subvention.

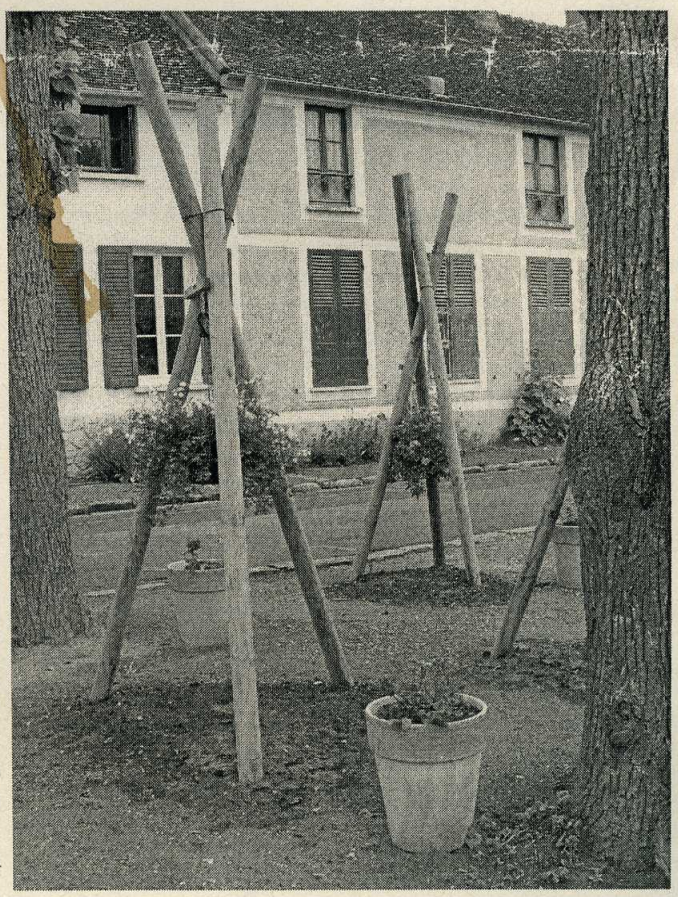
L'église va bientôt connaître des travaux importants : le clocher puis l'intérieur de l'église avec la réouverture d'une porte qui existait côté sud, l'aménagement extérieur de l'église.

Nous continuons à travailler sur la sécurité routière.
Après dix-huit mois de démarches, les camions de plus de 3,5t, sauf desserte locale, ne passeront plus par le centre de Villiers!
Une limitation de vitesse à 70 km/h a été mise en place par l'Agence Routière Territoriale sur la route départementale 104 arrivant de la Chapelle la Reine.
Des places de stationnement seront réalisées dans trois rues et nous espérons ainsi que la vitesse diminuera.

Malgré la situation politique actuelle accentuant les inégalités, le communautarisme, le manque de solidarités, la commune reste aujourd'hui un espace de partages et d'échanges dont nous avons tous besoin pour aller de l'avant. Nous avons fait des choix de développement durable, tout le monde considère trop souvent qu'il est de la responsabilité des autres d'agir, en ignorant ses propres responsabilités.
Nous devons avoir la conviction… nous devons avoir la volonté d'agir, ici et maintenant, vraiment tout de suite, pour tenter de limiter les conséquences de nos modèles de vie et de développement.

Partager des passions, au travers des diverses associations, des impulsions municipales qui permettent créations, expressions de nouveaux talents, convivialité et solidarité, c'est ce que nous espérons au quotidien.

Merci donc à toutes et à tous pour votre participation !
Je souhaite à l'ensemble des villarons un été paisible.



Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Ici la Terre	Page 9
Conseil municipal du 17 mai 2010	Page 2	Ce qui s'est passé	Page 10
Conseil municipal du 7 juin 2010	Page 4	Evènements à venir	Page 15
Infos commune	Page 6	Nos joies, nos peines	Page 16
Du côté des associations	Page 8	Agenda	Page 16

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Marc Rousseau, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Blanche Quilain, Annie Union
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absent : Marc Rousseau
Absents excusés : Yves Lechevallier donne pouvoir à F. Hubert ; Alain Quantin donne pouvoir à A. Champion ; Eric Fritz ne donne pas de pouvoir.
Secrétaire : Michèle Ferré

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu du Conseil du 15 avril 2010. Une correction est apportée.

Vote pour la révision de La Charte du PNR
Après lecture de plusieurs passages de la nouvelle Charte par Mme le Maire, cette dernière nous fait part d'une lettre adressée par les *Amis du Parc* à l'ensemble des élus. Il y est noté qu'un article est jugé non conforme à la loi concernant la circulation des engins motorisés sur routes et chemins. En fait, la carte relative à cette circulation n'est pas encore réalisée dans sa totalité. Mme le Maire propose de réfléchir sur le bien-fondé de la demande d'ajournement des *Amis du Parc* et d'exprimer notre volonté de faire confiance au Parc : 3 abstentions, 10 pour.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L.123-16, R.123-7 à R.123-23, L.333-1 à L.333-4 et R.333-1 et suivants ;
Vu le décret n°99-342 du 4 mai 1999 portant classement du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
Vu le décret n°2009-47 du 22 avril portant prolongation du classement du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
Vu le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français tel qu'arrêté par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 19 juin 2009 ;
Vu le rapport de la commission d'enquête publique remis à la Région le 17 décembre 2009 ;
Vu le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français tel que modifié suite à l'enquête publique et validé par le Comité Syndical en date du 28 janvier 2010 ;
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 3 voix contre :
APPROUVE le projet de Charte révisée du Parc naturel régional du Gâtinais français et s'engage à la mettre en œuvre et la respecter ;
APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
DECIDE d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français selon les statuts modifiés.

Projet de réorganisation foncière par échanges à l'amiable de parcelles boisées
La Commune possède quatre parcelles situées aux quatre coins de la zone concernée. B. Delahaye Audrain, dans un souci de faciliter les échanges, propose que la Commune n'exprime pas de souhait quant à la réorganisation foncière. A. Champion propose d'échanger ces parcelles contre des parcelles situées en Espace naturel sensible. Vote à l'unanimité.

Service pour assistance et contrôle du peuplement animal
Le coût de ce service étant élevé (647 € HT pour l'année) et le nombre des animaux errants étant nul depuis plusieurs années, Mme le Maire propose de ne pas reprendre ce service. Vote à l'unanimité.

Bibliothèque
F. Hubert a rencontré un responsable de la médiathèque de Melun (qui prête de nombreux ouvrages à la bibliothèque de Villiers). Pour obtenir plus (à savoir un prêt de CD et de DVD) il est indispensable de revoir le fonctionnement de la bibliothèque : plus de superficie pour accueillir les lecteurs, des horaires plus larges d'ouverture au public, une mise aux normes de l'installation électrique (des prises hors de portée des enfants). Vote à l'unanimité pour revoir lieu d'accueil (salle des mariages ajoutée) et travaux d'électricité.

Demande de subvention du GENE (Groupe écologique de Nemours et environs)
Mme le Maire rappelle quelques actions locales du GENE comme le traitement des eaux, le nettoyage de printemps, les camions Poulaillon... Vote pour une subvention de 80 € : 2 contre ; 2 abstentions ; 9 pour.

Mise en conformité du conteneur de collecte de vêtements
La société exploitant la collecte des vêtements cesse son activité ; il s'agit d'une association « Relais 10 » qui reprend ce service. Une convention va être signée entre cette association et la Commune.
La nécessité de masquer les conteneurs poubelles du foyer rural s'avère impérative. Mireille Permanyer indique au Conseil que les solutions sur catalogue sont assez onéreuses. Le projet sera soumis à la commission environnement et embellissement.

Décision modificative
Approvisionnement du compte 2 111 (terrain nu) concernant l'achat de parcelles Guyou et jardins familiaux par la ligne 2 315 (aménagement incendie) pour un montant de 2500 € retiré de la ligne 2315 et remis dans le compte 2111. Approvisionnement de la ligne 21117 (facture Ricard) par la ligne 21728 (erreur d'approvisionnement pour la facture Ricard) pour un montant de 20 000 €.
Approbation à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité des **comptes de gestion 2009** (commune, eau et assainissement).

Achat de la concession de M. Grador au cimetière qui cède sa concession pour un montant de 77 € et 25 € pour les frais d'enregistrement. Vote à l'unanimité.

Présentation du devis proposé par M. Ferré, pour l'achat de panneaux : 1800 €. Devis accepté.

INFORMATIONS

Lettre du Conseil général
Les frais liés à la constitution des dossiers pour l'obtention des **titres de transport** pour les personnes âgées, les adultes handicapés et les anciens combattants vont augmenter : de 15 € à 20 € à compter du 16 septembre 2010.

Organisation de la viabilité hivernale
Nous avons reçu un courrier du Conseil général suite aux problèmes rencontrés par les automobilistes cet hiver en raison de la neige et du verglas encore dans toutes les mémoires. Le Conseil général nous demande de nous prononcer sur une route de désenclavement. La D104, entre la D607 et Villiers-sous-Grez, proposée par le Conseil général, nous convient. Le Conseil général nous demande de réfléchir ensemble à des solutions possibles pour éviter que cela ne se reproduise. Mme le Maire aura un rendez-vous avec le Conseil général le 26 mai.

Dotation forfaitaire : 100 665 €
Dotation élu local 2010 : 2 783 €
Dotation solidarité rurale : 9 859 €
Dotation taxe additionnelle : 7 713 €

Désherbeur thermique
L'achat a pu se faire avant le vote de la commission permanente du Conseil général par dérogation permettant le maintien de nos droits à la subvention sollicitée.

PDIPR : les chemins proposés pour la randonnée pédestre autour de Villiers sont acceptés.

Matériel informatique
À la suite de gros soucis rencontrés avec la société NFI dont le matériel, les logiciels *mairie* et la maintenance sont à leur charge, Mme le Maire a revu nos contrats et après de longues démarches, elle conclut à la nécessité de revoir au plus vite ces contrats qui n'apportent plus les garanties indispensables au bon fonctionnement de la mairie.

Branchements plomb et station d'épuration
J.-M. François expose la situation et précise que l'on peut envisager le remplacement de branchements en plomb, M. Julia, lors de sa visite à Villiers en janvier dernier, ayant assuré qu'il assurerait 50 % du coût jusqu'à un montant de 50 000 €. Concernant la station d'épuration, l'administration demande que des travaux soient réalisés, sur les prétraitements, sur le bassin d'orage (agrandissement important), ces modifications s'ajoutant au projet de traitement des boues, conduisent à un coût élevé. Le Conseil général ne subventionnera que si la totalité des travaux prévus par le schéma directeur d'assainissement est réalisée. Ce qui implique un surcoût de 140 000 € par rapport au projet et consommera à la fois nos réserves financières sur le budget *assainissement* et notre capital *subvention* pour un certain temps. La commission eau et assainissement propose au Conseil municipal de repartir pour une étude de projet concernant une nouvelle station d'épuration. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Un concours d'endurance est annoncé pour le 4 juillet par un courrier de William Armagnac : accepté.

Les jeux forestiers organisés par l'ESF auront lieu le 4 juillet à Amponville.

Une classe de 1ère du lycée François 1er de Fontainebleau se rendra au rocher St-Etienne avec son professeur de biologie afin d'étudier la biodiversité de ce milieu naturel.

La possibilité de faire venir un **petit marché à Villiers** le samedi matin (ou un samedi sur deux) est à l'étude.

Fin de la séance à 23 h 30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2010

Présents : Brigitte DELAHAYE AUDRAIN, maire ; Roger MAGERT, Marie-France CHAMPION, Françoise HUBERT, adjoints ; Bernard LEROY, Ludovic JEANNOTIN, Jean-Michel FRANCOIS, Alain QUENTIN, conseillers.
Absents excusés : Mireille PERMANYER (donne pouvoir à Roger MAGERT) ; Michèle FERRE (donne pouvoir à Marie-France Champion), Paul SCHELTON (donne pouvoir à Françoise Hubert), Eric FRITZ .
Absents non excusés : Marc ROUSSEAU, Yves LE CHEVALLIER, Alain CHAMPION
Invitées : Catherine Berthelot, Annie Virmout (secrétaires)
Secrétaire : Roger MAGERT.

Ordre du jour
Approbation du conseil municipal du 17 mai 2010 à l'unanimité. Une erreur est à rectifier en ce qui concerne l'orthographe de madame Permanyer.

DELIBERATIONS

Informatique
Mme le Maire expose les problèmes qu'elle rencontre avec la société NFI - société d'informatique qui a fourni à la commune le matériel ainsi que les logiciels. Malgré des échanges de courriers dont des lettres recommandées et de nombreux entretiens téléphoniques, aucune solution n'a été trouvée pour pallier aux nombreuses anomalies de fonctionnement existantes. Annie Virmout et Catherine Berthelot ont témoigné de leurs difficultés à exploiter ce système et la non assistance des services de NFI depuis longtemps : il est couramment impossible d'obtenir des budgets équilibrés, nous avons des soucis pour transcrire les salaires (suite à l'installation d'une nouvelle version), les impressions des listes électorales etc... En conséquence et après étude, nous avons décidé de changer de sociétés pour les logiciels et le matériel informatique.

En ce qui concerne le matériel informatique :
2 fournisseurs J Diffusion bureautique Moissy Cramayel
ordinateur Samsung 729,56 € TTC
imprimante laser couleur recto verso 417,40 € TTC

E M TDL services Fontainebleau
ordinateur d'assemblage 706 € TTC
imprimante laser couleur 239 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré choisit à l'unanimité J Diffusion pour le matériel et Segilog pour les logiciels.

Le devis Segilog s'élève à 2200,64 € TTC pour le droit d'entrée et à 2571,40 € pour le forfait annuel.

La société de progiciels Segilog, retenue viendra à la mairie le 18 juin afin de définir les conditions de reprise des données et le service de maintenance des logiciels qui servent à toutes les tâches pour gérer la commune et le secrétariat.

Indemnité
L'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor est reconduite pour Monsieur Formont (nouveau percepteur du Trésor public de La Chapelle-la-Reine) et est votée à l'unanimité au même pourcentage que les autres années.

Commission d'appel d'offres
Ludovic Jeannotin se retire de la commission d'appel d'offres.

Consultation pour mission de coordination sécurité et protection de la santé
La mission consiste à surveiller la sécurité du chantier du contrat rural de l'Eglise Saint-Etienne durant les travaux. Deux sociétés ont été sollicitées. Une « les coordonnateurs associés » basée à Melun a répondu positivement. Elle nous a présenté un devis d'un montant de 2 571,40 € TTC pour une durée de 6 mois. Ce montant comprend les visites obligatoires de contrôle (parfois inopinées) et la participation aux réunions de coordination à raison d'une par mois. Le devis est voté à l'unanimité.

Sécurité routière
Par le produit des amendes de police qui s'élève à 1 627 €, le Conseil examine les devis pour le marquage au sol des rues de la Croix Lambert, rue René Lefèbvre et rue de Nemours. Parmi les 3 sociétés examinées

SIROM, PROLIGN et SOTRASIGN le Conseil a retenu à l'unanimité le devis de la société PROLIGN basée à Amponville d'un montant de 2973,85 € TTC. La décision est votée à l'unanimité.

Adhésion
Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune au comité départemental du tourisme ; nous serons concernés entre autre par les boucles équestres, les boucles pédestres, etc... Cette démarche nous permettra également d'assister aux réunions et d'avoir des informations. Le montant est de 70 € par an.

Bibliothèque
La bibliothèque est une activité cogérée par l'Amicale villaronne et la commune. La subvention départementale est allouée uniquement pour l'achat de matériel (livres, CD, DVD, etc...) et doit être équivalente à 1 € par habitant, soit environ 800 €. La participation de l'Amicale villaronne s'élève à 300€. La participation de la municipalité est proposée pour un montant de 500 € comme les années précédentes. La décision est votée à l'unanimité.

Barrière
Pour une plus grande sécurité, nous allons installer une barrière de sécurité sur le chemin rural 41 dit chemin de la messe à l'entrée du hameau de Busseau . Le PNR nous fait don de cette barrière afin d'éviter l'emprunt du GR par les engins motorisés. Elle sera posée par nos employés communaux. Ce chemin est réservé aux marcheurs. Le projet est accepté à l'unanimité.

INFORMATIONS

L'ESF demande pour les jeux forestiers 2 barnums, des barrières et des panneaux électoraux. Les barnums appartiennent à l'Amicale villaronne, Roger MAGERT informe le conseil que l'Amicale n'en a plus qu'un et qu'il est compliqué à monter. Les barrières et les panneaux seront prêtés à l'ESF qui se chargera de venir les chercher et de les rapporter.
Monsieur LEPAGE remercie la commune d'avoir permis la commémoration du 19 mars, anniversaire du cessez le feu en Algérie . Il remercie également monsieur Roger MAGERT, présent à cette cérémonie. Par contre, il regrette l'absence des conseillers.

Démission
Monsieur Eric FRITZ a envoyé un courrier de démission du conseil municipal à Madame le Maire dont voici copie :

Eric FRITZ
5 Rue de France
77300 FONTAINEBLEAU

Lundi 7 juin 2010
Madame le Maire de Villiers sous Grez

Objet : démission

Brigitte,
Je te remercie de bien vouloir accepter ma démission. Je ne désire plus faire partie du Conseil municipal.
Elu avec une partie des membres de la liste d'Alain CHAMPION, séduit par les idées et la vision de ce dernier pour le village, j'ai pu constater la difficulté de se faire entendre au conseil et l'aspect pénalisant d'être en minorité au niveau des sièges détenus.
Par égard pour les électeurs qui avaient porté nombre de voix sur mon nom, j'ai commis l'erreur de vouloir composer avec des personnes avec qui je ne partageais pas les mêmes idées.
Deux années ont passé.
Je trouve inadmissible que le stationnement sécuritaire des véhicules ne soit toujours pas réglé.
En se rendant à l'école, les enfants doivent toujours marcher sur la chaussée pour éviter les voitures mal garées (les quatre roues sur le trottoir par exemple).
Les excès de vitesse sont toujours impressionnants. Par exemple, rue des Bordeaux devant le garage de José où je me rends très souvent.
Je ne reviendrai pas sur notre désaccord concernant les aménagements réalisés rue Gabriel Bachet que je trouve absolument pas appropriés.
Je trouve inadmissible les décisions concernant les augmentations d'impôts. J'ai toujours été contre et j'avais exposé d'autres possibilités pour éviter cette solution de facilité.
Je trouvais inadmissible que le PLU décidé en Conseil. (Celui là même qui a été rejeté par nos instances de tutelle !).
Il était caractérisé par une absence de stratégie claire et volontaire sur le développement économique du village, et par l'absence de réflexion sur le rythme de constructions de maisons à réaliser pour permettre de sauvegarder notre école sur le long terme.
Cette liste n'est pas exhaustive.
Etant de fait dans l'opposition, j'imaginais que mon rôle était d'apporter un regard critique et constructif aux projets en cours, en ne trahissant pas les idées et les valeurs pour lesquelles je m'étais présenté aux élections.
J'ai ressenti parfois une telle absence de cohésion dans notre groupe, que je suis désormais persuadé que notre message auprès de la population est incompréhensible. Cela me gêne énormément.
Par conséquent, je considère ne plus pouvoir continuer de cautionner ce qui se passe.

Cordialement.
Signé : Eric FRITZ

Le conseil municipal prend acte de ce courrier.

Remerciements
Roger MAGERT, Président de l'Amicale Villaronne , remercie madame le Maire et le conseil municipal pour la subvention allouée à l'association « l 'amicale villaronne ».

23 h 20 – Fin de la réunion du conseil.

UNE COMMUNICATION COLLABORATIVE

Ce principe n'est pas nouveau dans la conception du Plume-Tambour, mais jamais autant de monde ne s'était impliqué que ce soit au niveau de la mise en page, de la relecture typographique et orthographique et surtout de la rédaction. La liste est trop longue pour les citer tous ici, mais ils se reconnaîtront et nous tenons à les remercier pour leur implication.
Même si le contenu du Plume-Tambour est encore principalement fourni par les mêmes rédacteurs, nous voyons avec plaisir de plus en plus d'associations s'en servir comme moyen de communication, et avec le même plaisir la rubrique Expressions Villaronnes se remplir régulièrement de vos écrits.
Concernant l'impression du Plume-Tambour et de la Lettre, nous souhaitions utiliser du papier recyclé, mais nous devions avant tout finir le stock. Voilà qui est fait pour le Plume-Tambour et vous tenez dans vos mains le premier exemplaire sur papier recyclé.

Le site internet de Villiers prend forme, lui aussi, sous le signe de la collaboration; Luc Audrain, qui en est l'architecte, a mis en place une structure où le contenu est fourni par les acteurs directs de l'information. Ainsi un délégué de chacune des associations de Villiers a reçu une formation lui permettant de mettre en ligne ses articles.
Le site est disponible dans un habillage provisoire à l'url http://www.villiers-sous-grez.fr, nous travaillons encore à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ainsi qu'à un graphisme plus accompli.

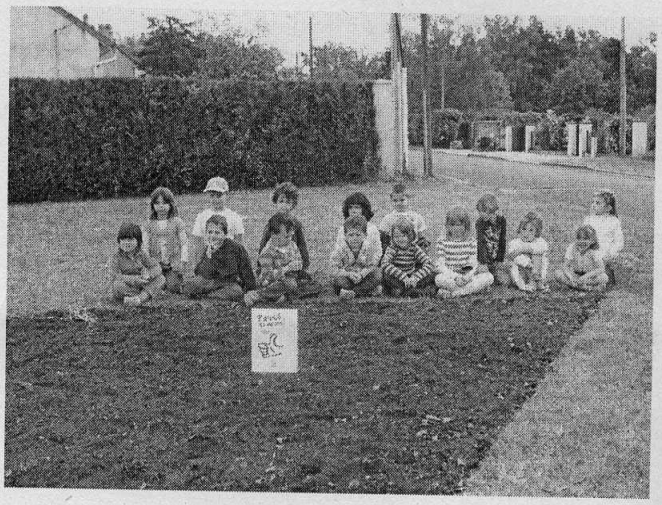
En espérant vous retrouver bientôt dans la rubrique Expressions Villaronnes.

Pour la commission information et communication
Jean-Michel François

LAISSONS POUSSER

L'année 2010 a été déclarée « Année internationale de la biodiversité ». Dans cet esprit, le Parc naturel régional du Gâtinais français s'est proposé pour être le relais de la campagne « Laissons pousser », auprès des écoles souhaitant participer.
À Villiers-sous-Grez, l'école maternelle et la commission Environnement et Embellissement ont souhaité participer à cette action. Trois plates-bandes ont été créées par les employés communaux, une à l'école maternelle et deux autres dans le village, aux angles des rues de la Croix Lambert, de l'Egalité et de la Garenne.
C'est avec grand intérêt que nos petits de la grande section ont suivi d'abord les instructions de Nicolas Flament du PNR, puis semé les petites graines de fleurs. Elles sont enfin sorties de terre, un peu ralenties par la météo mauvaise du mois de mai. Nous sommes certains que les enfants attendent avec curiosité les premières fleurs qu'ils ont semées avec application.

Mireille Permanyer



LES CM2 À PARIS

Chaque année, le RPI de Recloses/Villiers-sous-Grez subventionne largement un séjour en classe transplantée pour les élèves de cours moyen. La classe de CM2, dont M. Jean-Christophe Porcher a eu la charge cette année scolaire, avait choisi de visiter des monuments de Paris afin de rendre plus vivant le programme d'histoire. Le maître nous résume cette visite qui s'est déroulée du lundi 12 au vendredi 16 avril.

En ce qui concerne le voyage à Paris, ce furent cinq jours très instructifs pour nos élèves du point de vue historique. Les visites ont, en effet, été organisées en fonction de l'avancée du programme en classe (période allant de la Révolution de 1789 à 1871 avec

la chute de Napoléon III et la proclamation de la IIIème République).
Des personnages marquants comme : François Ier, Louis XIV, Louis XVI, Marie-Antoinette, Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe Ier... ont été rendus vivants au travers des anecdotes et des récits des conférenciers et des guides. Ainsi, à Versailles, on aura été au fait sur ce que pouvait manger Louis XIV... Il raffolait des petits pois et des oranges du Portugal. Bref, nous avons appris plein de choses.
Passer au Louvre sans parler de la Joconde n'aurait pas été correct... Ainsi, notre Joconde était une illustre inconnue jusqu'en 1911, date à laquelle elle a été volée puis retrouvée trois ans plus tard... Entre temps, elle fut hissée en première page des journaux qui suivaient, sous la forme de chroniques, l'enquête menée par la police. De ce fait, elle devint populaire et lorsqu'elle fut réintégrée au Louvre, tout le monde se bouscula pour l'admirer.
En ce qui concerne les monuments, nous avons passé en revue la tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Invalides, Notre-Dame de Paris, Versailles...
Le centre d'hébergement était agréable... L'ambiance bonne... Le temps un peu froid mais pas à la pluie... Mais au final, au jardin des Tuileries, les rayons de soleil bienfaiteurs ont été accueillis avec gratitude.

Jean-Christophe Porcher

ELLES POUSSENT... ELLES POUSSENT LES HERBES !!

Chacun de nous a pu remarquer que les herbes envahissent les caniveaux dans Villiers, et on peut se poser les questions *« que fait la mairie ? », « que font les trois employés communaux ? »*
La mairie n'utilise plus de produits phytosanitaires pour les mauvaises herbes sur les trottoirs et dans les caniveaux et vous avez pu voir nos employés utiliser le brûleur thermique. Certes, ce n'est pas parfait, il doit être utilisé sur les jeunes pousses, et le travail est long. De plus, un des brûleurs est tombé en panne récemment, ce qui ralentit d'autant le programme de nettoyage. Pour les herbes plus hautes, c'est l'utilisation de la bonne vieille binette, très efficace. Une rue est nettoyée chaque semaine, mais nos employés vont prendre leurs vacances, et l'un d'eux est en congé maladie pour quelques mois, d'où un travail en surcroît pour les deux autres.
La Commune est bien consciente que ce n'est pas la perfection mais elle étudie d'autres possibilités de nettoyage des caniveaux (brosseuses rotatives, brûleur thermique plus performant). Il faut savoir aussi que l'entreprise de balayage avec laquelle elle a un contrat passe tous les deux mois, à des dates qui ne nous sont pas communiquées. C'est insuffisant et nous envisageons d'autres solutions.
Nous vivons dans un **village**. En **ville**, chaque employé communal a sa tâche bien définie pour laquelle il a été embauché. Ici, ils font **tout**, ils sont entre autres : jardiniers, plombiers, peintres, électriciens, bûcherons... et très souvent ils doivent laisser la tâche en cours pour aller vers une urgence.
Heureusement, la solidarité existe à Villiers et bien des Villarons, ceux qui le peuvent, arrachent les petites herbes devant leur porte, cela ne demande que quelques minutes de temps en temps.

Mireille Permanyer pour la commission Environnement et Embellissement.

SOYEZ UN PEU FOURMI !

Les beaux jours sont là, on danse et vous oubliez que l'hiver va revenir !! C'est le moment, mais à la fraîche quand même, faut pas exagérer, de faire votre réserve de bois. Et bien, justement çà tombe pile poil la mairie met à votre disposition et **gratuitement** un grand bûcher. Il se situe en bordure de la petite clairière qui se trouve derrière le stade. On y accède facilement en longeant le mur de clôture de la maison de Madame Collet au niveau du 26 de la rue de Nemours. Il est constitué de bûches d'environ 1 mètre et de toutes sections. Le bois proposé est essentiellement du résineux mais de bonne qualité car déjà trié par le débardeur qui a fait le travail sur le rocher Saint-Etienne. En plus, vous rendrez service à nos employés communaux car cette clairière va servir de halte aux promeneurs qui passent par notre forêt à pieds, à cheval ou à vélo. Elle va donc recevoir des équipements à la rentrée et il faudra déménager les restes du bûcher.

Yves Lechevallier

Du Côté des Associations

LE PETIT MOT DE L'AMICALE VILLARONNE

A l'occasion des fêtes du mois de mai, les membres de l'Amicale villaronne n'ont pas hésité à donner de leur temps afin d'animer notre village.
Début avril, nous avons organisé un loto, puis le dimanche 2 mai une brocante très réussie, avec de nombreux exposants et visiteurs avides de trouver l'objet rare ; et bien entendu, tout ce monde est venu se restaurer à la buvette, où les bénévoles de l'Amicale s'activaient aux frites-saucisses et vendaient les gâteaux faits maison par les uns et les autres, que nous ne nommerons pas de peur d'en oublier, mais qu'ils soient tous remerciés.
Merci également à M. Duarte, électricien, qui nous a permis de brancher friteuses et cafetières sans problème et ceci gracieusement.
Grâce à tous, le bénéfice de ces deux journées a permis à l'Amicale villaronne de financer entièrement le Salon du Livre, qui fut aussi une très belle réussite. Et nous tenons aussi à remercier toutes les personnes qui à cette occasion ont encore apporté leur savoir-faire. Sans eux rien n'aurait été possible.
Nous remercions également la Municipalité qui nous a laissé gracieusement la salle, et a offert le pot de l'amitié servi lors de ce Salon.

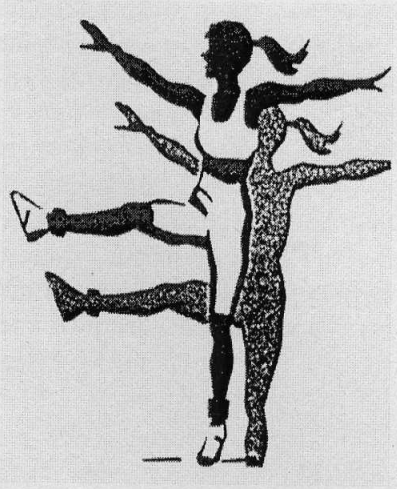
PHYTOLAQUE – RAISIN D'AMÉRIQUE

Lutte contre une plante invasive (suite)

Étant donné les contraintes (les plantes sont majoritairement sur des propriétés privées, le manque de bras présents ou la faiblesse des dos, les disponibilités ...), l'objectif de la prochaine action sera de limiter la **dissémination par les oiseaux des graines vers les espaces publics, les jardins et les parcelles boisées non touchées** en coupant les pieds adultes à la base avant que les « raisins » ne soient mûrs. Les fleurs apparaissent vers le 15 août.
Ce que chacun peut faire lors de ses promenades en forêt dès maintenant.
Le Plume-Tambour de rentrée proposera un calendrier pour une action collective en septembre-octobre.

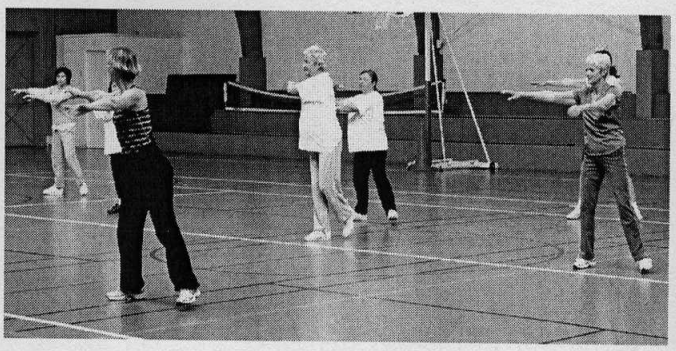
Branche Nature de l'Amicale villaronne

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Plus que 2 semaines avant l'été et la fin d'une saison de gymnastique !
Après sa fête annuelle le 28 mai à la salle des fêtes de Bourron-Marlotte où se sont réunies quelques 50 personnes pour partager, s'amuser, s'enthousiasmer, l'association a organisé, pour la première fois, une semaine de journées « portes ouvertes » du 7 au 11 juin. Une première expérience où quelques personnes invitées par nos adhérents, sont venues découvrir nos cours et en particulier 3 d'entre elles, le cours « spécial séniors » de Villiers-sous-Grez.

En attendant de découvrir les plannings, contenus, tarifs des cours pour la saison 2010/2011 , voici quelques photos de nos cours



Bonnes vacances à tous et à toutes

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
Martine, présidente au 06 32 86 82 12
Françoise, trésorière au 06 12 85 05 35
Elisabeth, secrétaire au 06 84 87 78 20



Les thématiques liées à la biodiversité sont larges et touchent tous nos besoins (alimentation, santé…) mais aussi notre quotidien (travail, loisirs, arts, spiritualité, argent…), nos ressources (eau, forêt, mer, tourisme ..) et nos défis (consommation, climat, « vivre ensemble…). Haies champêtre et OGM, en lien direct avec la biodiversité, seront les sujets de cette chronique.

Aujourd'hui, 80% des choux sont des OGM.

Les OGM obtenus par **transgénèse** sont les plus connus, les plus surveillés. Ils sont contraints à l'étiquetage.
Deux autres techniques pour produire des OGM existent et sont massivement appliquées dans la plus grande discrétion : la **mutagenèse** et la **fusion cellulaire**.

La **transgénèse** : technique servant à prendre un gène dans un organisme (bactérie, plante ou animal) et à l'introduire dans le génome d'un autre organisme .

La **mutagenèse** consiste à introduire une mutation grâce à l'action de traitements physiques (irradiation essentiellement) ou d'agents chimiques mutagènes. Les mutations de l'ADN peuvent se manifester par l'apparition de nouveaux caractères.

La **fusion cellulaire** ou hybridation cellulaire est la formation in vitro d'une seule cellule hybride par l'union de deux cellules provenant d'espèces différentes.

Cette technique est essentiellement utilisée pour transférer la stérilité mâle d'une espèce à une autre afin de produire de nouveaux hybrides.
Les graines récoltées ne sont pas intéressantes à cultiver car une disjonction se produit à la deuxième génération. Ceci contraint les agriculteurs a acheté des semences chaque année

Ainsi 80 % des variétés de choux inscrites au catalogue officiel sont issus de la fusion cellulaire comme la plupart des colzas.

La généralisation de l'emploi des hybrides et l'abandon consécutif des variétés traditionnelles pourraient se traduire par un **appauvrissement de la biodiversité domestique.**

Brevets

Des firmes semencières transnationales s'intéressent à la plupart des ressources permettant la production des aliments.

Aujourd'hui, cela concerne toute la filière depuis les semences, le fourrage, les animaux d'élevage, l'huile… Une d'entre elles revendique des droits de propriété sur du jambon et des steaks issus d'animaux nourris avec les plantes OGM dont elle a le brevet…..

Poussons la logique jusqu'au bout. Les humains qui auront mangé de ce jambon seront-ils propriété de cette firme ?

Cohabitation entre OGM et non-OGM

Le programme européen Coextra (coexistence et traçabilité) www.coextra.eu mené par 200 chercheurs de 18 pays a livré ses conclusions.

La cohabitation des filières ne peut se faire qu'à longue distance.

Pour du maïs dont le pollen est réputé peu dispersif, on a constaté des dissémination sur plusieurs kilomètres. La création de zones dédiées aux OGM et d'autres aux non-OGM semble la seule solution envisageable .

HAIES CHAMPETRES

A la fois abri et corridor de circulation pour les **insectes, les oiseaux et le petit gibier,** brise-vent, ombrage naturel, elles permettent également de limiter l'évaporation par le sol, d'aider à l'infiltration des eaux de pluie , de piéger les nitrates, de conserver les sols par l'humus…

Elles produisent du bois énergie ou des copeaux de bois frais (BRF, bois raméal fragmenté un puissant reconstituant de la fertilité des sols). Elles agrémentent le paysage de formes et de couleurs variées.

Depuis les premières Rencontres nationales de la haie champêtre à Auch en octobre 2006, l'Association française de l'arbre et de la haie champêtre et l'Association française d'agroforesterie ont été crées.

Le linéaire de haies actuel en France est de 600 000 km. Il était de 2 millions en 1910.

Ce Qui S'est Passé

Rock'n Salsa

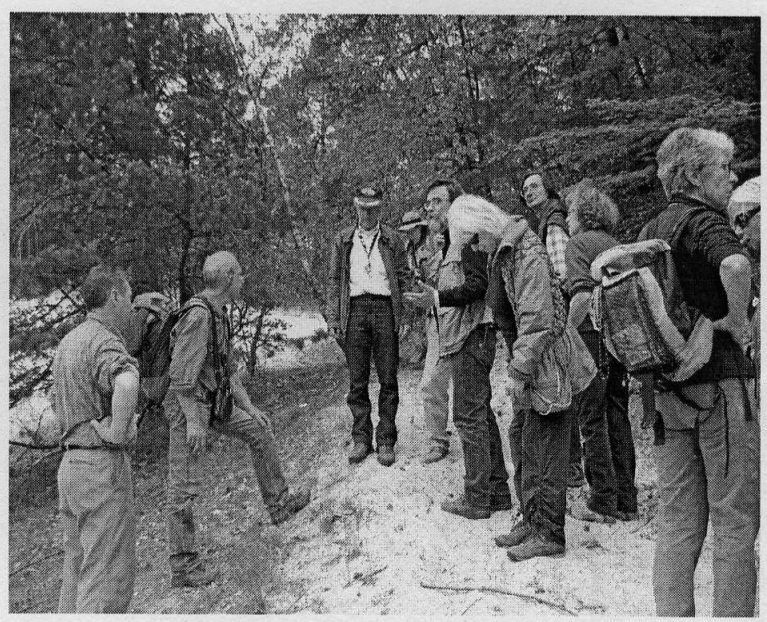
La soirée du 29 mai organisée par Rock'n Salsa a été un grand succès avec une ambiance très conviviale. Il est envisagé, bien évidemment, de reproduire ce type de manifestation l'an prochain.



La sortie-nature du 8 mai

Conduite par **Gabriel Carlier,** géologue et spécialiste des lichens et Michel Arluison, botaniste de l'Association des Naturalistes du Val de Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), a permis à une douzaine de botanistes passionnés de découvrir la flore du haut de la rue de Larchant, du Rocher Saint-Étienne et de la carrière. Ils se sont promis de revenir tant les secteurs visités se sont révélés riches d'intérêt et de découvertes.

Katherine Moussaud



Scènes Rurales : Bonnafé Bon Effet !

Personne n'a regretté d'être venu à la représentation de « L'Oral et Hardi » le 21 mars dernier. Pourtant, vous étiez nombreux : nous avons explosé la jauge prévue par *Act'Art* pour notre foyer Jean-Louis Garban (remplissage à 114% !).
Bien sûr, il y a eu une performance d'acteur époustouflante dans la forme avec un texte d'une densité rare réclamant souvent un débit volontairement rapide. Le public a montré à cette occasion une attention et une réactivité rares qui n'ont pas laissé l'unique acteur, Jacques Bonnafé, indifférent comme il me l'a confié après le spectacle. Mais il y a eu aussi du fond, un message : « jouissez, soyez vous-mêmes, assumez-vous, allez jusqu'au bout ». La gaieté était au rendez-vous et perceptible autour de la table du buffet où spectateurs et acteur ont conversé à bâton rompu.
Le calendrier est ainsi fait que le 24 notre scène « Entre Champs et Hauts Bois » avait sa réunion de programmation pour la saison à venir. Le 23, un rapide tour de table de la commission Animation et Culture a permis de sortir le choix de trois spectacles parmi les huit proposés pour notre village. Dès que nous saurons lequel viendra chez nous, vous en serez informés. Une bonne nouvelle, La-Chapelle-La-Reine rejoint notre scène. Par contre, Nanteau s'en va et Guercheville a critiqué la programmation. D'autres se sont joint au mouvement, tout cela en sympathie et toute cordialité. En gros, nous aimerions avoir un choix de genre plus vaste, des spectacles de qualité sur des sujets parfois austères comme ceux proposés, mais aussi des spectacles décalés, familiaux et festifs qui réclament autant de qualités pour être bons même si ce n'est pas sur les mêmes critères. La discussion a été très riche et intéressante, un vrai partenariat entre les communes et *Act'Art*. La direction de cet organisme a pris bonne note de ces remarques et si rien ne peut être changé sur la programmation de 2010/2011, nous devrions voir une évolution dans les choix de la saison 2011/2012.

Yves Lechevallier

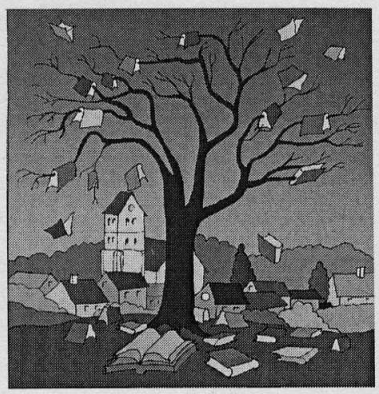
2ème Salon du livre

Jean-Paul Clément

La municipalité de Villiers-sous-Grez et l'Amicale villaronne ont organisé conjointement le deuxième Salon du livre les samedi 8 et dimanche 9 mai 2010 au foyer rural Jean-Louis Garban de Villiers.

Les librairies « Michel » et « Nénuphar » de Fontainebleau ont tenu chacune un stand proposant les livres des auteurs qui nous ont fait le plaisir d'être présents.
Cette fête du livre a compté, cette année, de nombreux talents qui s'expriment dans les disciplines les plus diverses : romans, théâtre, cuisine, illustration, livres pour la jeunesse, bandes dessinées, policiers, romans historiques, psychologie…
Un grand merci pour leur présence à: Catherine Dolto, Philippe Madral, François Migeat, Franck Bonnet, Arlette Sirot, Gilles Lamberton, Catherine Armessen, Elisabeth Joly, Magdalena Guirao Julien, Jacques Delval, Marie-Hélène Delval, André-René Chaussis, Anne-Zoé Vaneau, Carole Pistinier, Elsa Oriol, Dominique Pion, Thérèse Bardaine. Un absent - pour raisons de santé – à qui nous transmettons nos pensées les plus amicales : Bernard Giraudeau.
En 2007, Jean-Paul Clément, qui nous a quittés depuis, avait eu la formidable ambition de créer ce Salon du Livre à Villiers. Beaucoup étaient sceptiques quant à la faisabilité de ce projet dans notre petite commune mais ce fut un grand succès. Nous avons mis deux ans et demi avant d'oser relever le flambeau, voilà qui est fait et nous en sommes très heureux.

Rendez-vous en 2012 pour le 3ème Salon du Livre de Villiers.



L'invitation au voyage
Charles Baudelaire

Les 8 et 9 mai à Villiers

2ème Salon du Livre

Jean-Paul Clément

Piloté par Nati Colas et Isa Mercure
avec le concours de la Municipalité,
l'Amicale Villaronne et ses bénévoles.

Très grand succès (presse régionale). 1500 visiteurs.

18 auteurs : Catherine Armessen, Thérèse Bardaine, Franck Bonnet, André-René Chaussis, Jacques Delval, Marie-Hélène Delval, Rémi de Vos, Catherine Dolto, Magdalena Guirao Julien, Elisabeth Joly, Gilles Lamberton, Philippe Madral, François Migeat, Elsa Oriol, Dominique Pion, Carole Pistinier, Arlette Sirot, Anne-Zoé Vaneau.....



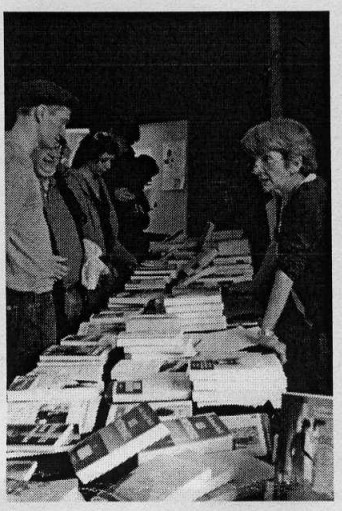
Les fées
Charles Perrault



Les yeux fertiles
Paul Eluard



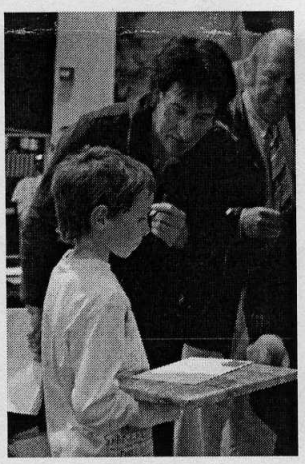
Vingt-quatre heures de la vie d'une femme
Stephan Sweig



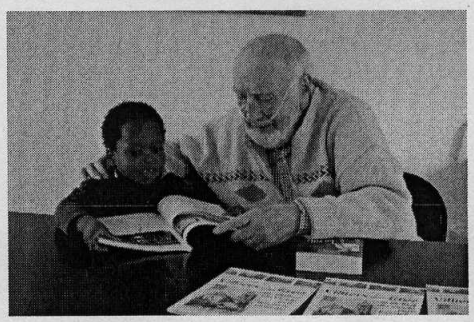
L'échange
Paul Claudel



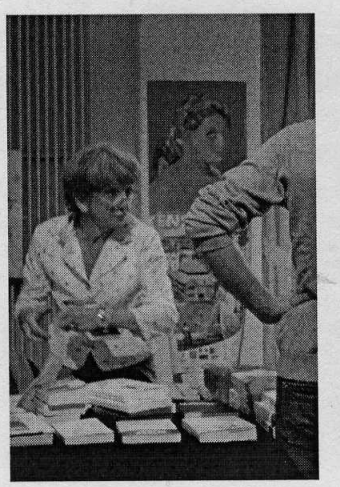
A quoi rêvent les jeunes filles
Alfred de Musset



L'enfant et les sortilèges
Colette



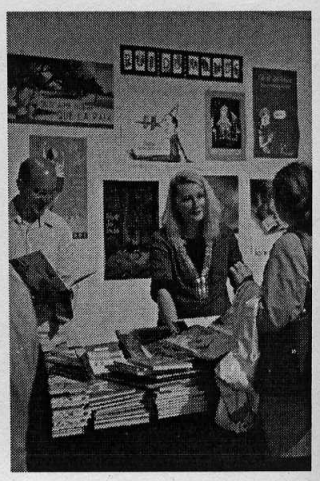
L'art d'être grand-père
Victor Hugo



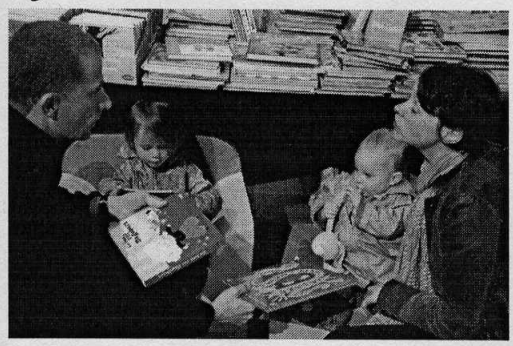
Histoire de l'oeil
Georges Bataille



Le cercle de famille
André Maurois



Elle et lui
George Sand



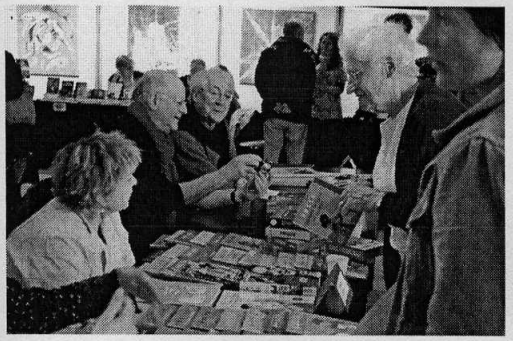
Histoires comme ça pour les petits
Rudyard Kipling



La dame au petit chien
Anton Tchékov



L'éducation sentimentale
Gustave Flaubert



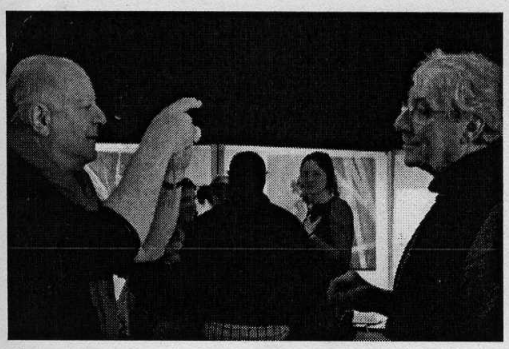
Tout est langage
Françoise Dolto



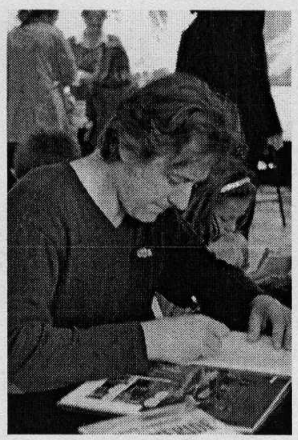
Les nourritures terrestres
André Gide



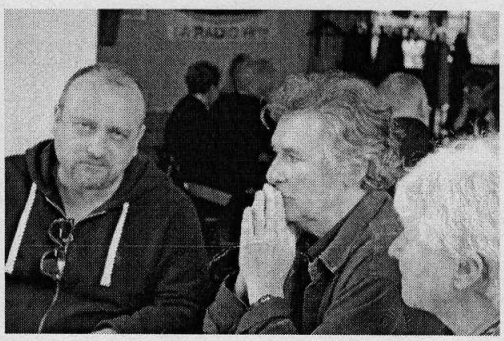
Gorki et Tolstoï incognito...



Les copains
Jules Romain



La dernière bande (dessinée)
Samuel Becket



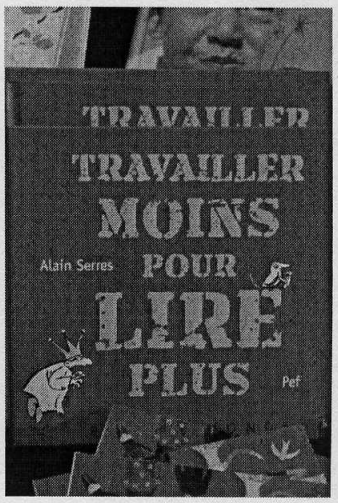
Pensées
Pascal



A chacun sa vérité
Luigi Pirandello



De quoi vivent les hommes
Léon Tolstoï



Le contrat social
Jean-Jacques Rousseau

Nos joies nos peines

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Monsieur Lucien Carrignon survenu le 28 mai 2010.
Nos pensées vont à la famille et aux proches.

Mariages à Villiers
Jack Louis Robert DEBOOS et de Liliane Germaine Renée MEUNIER, le 24 avril 2010
Stéphane Francis VOCELLE et de Carole Françoise Aline BERTRAND, le 5 juin 2010
Tous nos voeux de bonheur.

LA BIBLIOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

Dès le mois de septembre, la bibliothèque de Villiers offrira aux usagers un service étendu :
6 heures d'ouverture hebdomadaire, deux salles de lecture, des documents plus variés.
Pour nous permettre de mettre en place cette offre culturelle accrue, nous sommes à la **recherche de bénévoles** disposés à donner un peu de temps chaque mois pour assurer une permanence. Si vous avez cette possibilité, merci de contacter :
Laëtitia au 01 64 78 18 51 ou Françoise au 01 64 24 26 71.

Pendant les mois de juillet et d'août, la bibliothèque sera ouverte tous les mercredis de 10 h à12 h.

Pylône des pompiers de Villiers, petit correctif

Dans mon article sur le rocher Saint-Etienne, j'ai cité l'installation d'un pylône, une tour d'environ 5 mètres de hauteur qui servait pour les exercices de la compagnie des sapeurs pompiers de Villiers. Monsieur Przybylski et Monsieur Lepage m'ont indiqué que je me trompais en indiquant que son installation sur le Larry datait de 1937. Après vérification dans les registres des délibérations municipales, il s'avère que le projet fut envisagé à cette époque, mais mis en œuvre en 1948 en remplacement de celui qui existait depuis 1926 sur le parvis de l'église, derrière le bureau de poste, et démonté en 1952.

Joël Poulain

Agenda

Conseil Municipal

07/09 Réunion du conseil
07/10 Réunion du conseil

Pratique

14/07 Collecte sélective
28/07 Collecte sélective
11/08 Collecte sélective
25/08 Collecte sélective
08/09 Collecte sélective

Recréatif

14/07 Fête Nationale - Amicale Villaronne
29/08 Brocante
19/09 Sortie champignons - Coq chantant
18/09-19/09 Journées du patrimoine - circuit pédestre
25/09 Fête de l'automne - Amicale Villaronne

HORAIRES DE LA MAIRIE
Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE
samedi de 17h à 19h sauf vacances scolaires

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ «centre» 8h50
retour 11h00
1er et 3e samedi
départ «centre» 9h40
retour 10h50

Villiers-en-Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ «centre» 10h00
retour 14h00

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h00
«Croix-Lambert» 9h05
retour Villiers 11h45